



CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE PLPDMA

2023-2028

DU 4 AU 25 MARS 2024

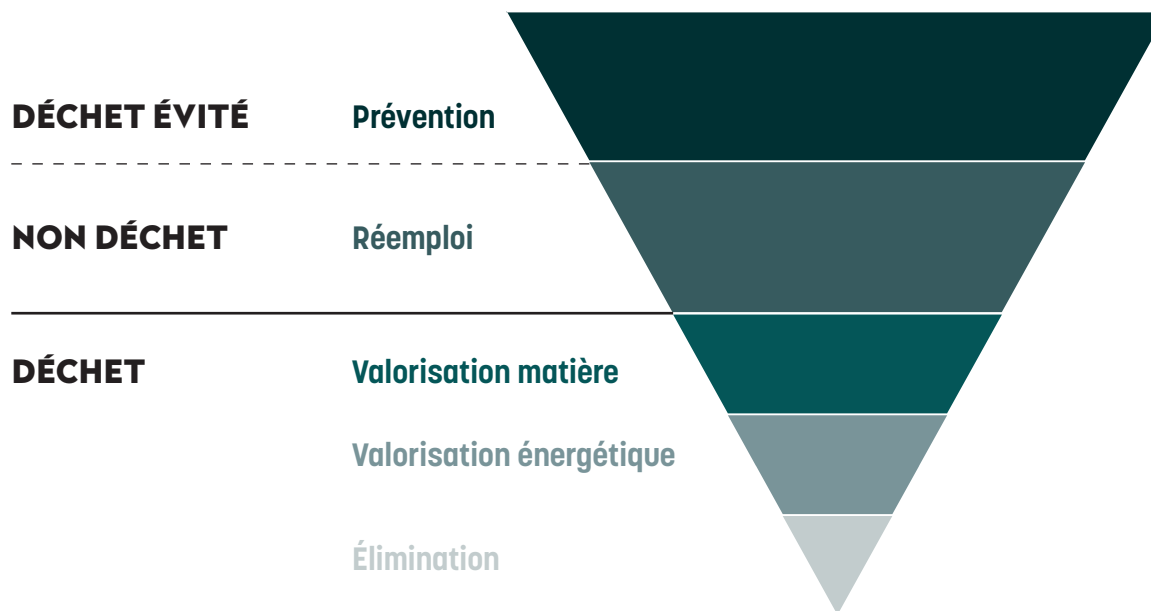
Territoire SYCLUM

Balcons du Dauphiné - Vals du Dauphiné - Val Guiers
94 communes - 153 000 hab.

LA PRÉVENTION OU RÉDUCTION DES DÉCHETS, C'EST QUOI ?

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés*

- Démarche réglementaire encadrée par le décret n°2015-662 du 10 juin 2015
- Déclinaison des plans national et régional
- Durée de 6 ans renouvelable



La réduction des déchets

Consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits. C'est tout ce qu'on peut faire avant qu'un objet ou qu'un produit soit jeté que ce soit dans une poubelle à ordures ménagères, une poubelle de tri ou une benne de déchèterie.

* **Les Déchets Ménagers et Assimilés** : ensemble des déchets (ordures ménagères, recyclables et matériaux de déchèterie) produits par les particuliers et par des acteurs économiques, de nature similaire à ceux des particuliers et de quantité acceptable dans le schéma de collecte et traitement du service public.

LES ENJEUX DU PLPDMA



RÉGLEMENTAIRE

LOI TRANSITION ENERGÉTIQUE

pour la Croissance Verte
du 17 août 2015

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE

du 10 février 2020

LOI CLIMAT

et Résilience
du 24 août 2021



ENVIRONNEMENTAL

- > Réduire la production de déchets et les valoriser
- > Permettre un retour au sol de la matière organique
- > Préserver les ressources naturelles
- > Maîtriser l'impact carbone



SOCIAL

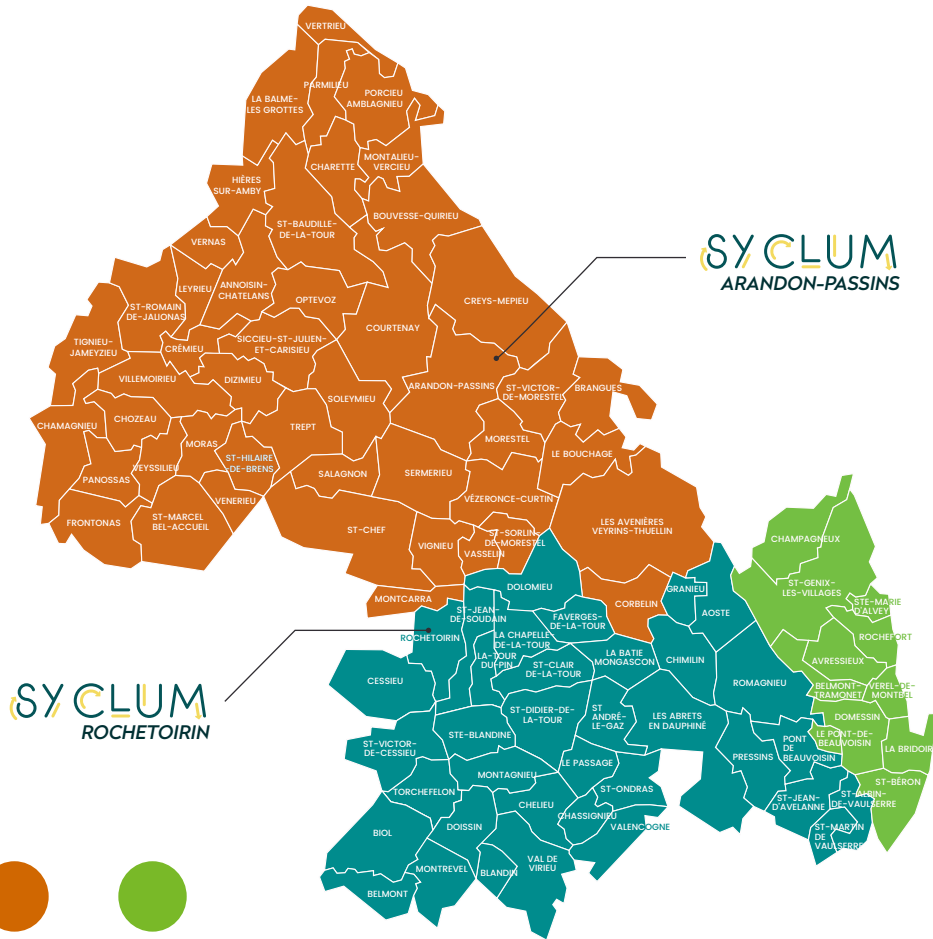
- > Participer au développement d'emplois et d'activités d'économie sociale et solidaire
- > Sensibiliser et accompagner aux changements de pratiques
- > Développer le lien social
- > Participer à la santé publique



ÉCONOMIQUE

- > Fédérer les acteurs du territoire
- > Réduire les gaspillages
- > Participer au développement de projets d'économie circulaire
- > Engendrer des économies de collecte et de traitement des déchets
- > Maîtriser le budget de la collectivité

LE PÉRIMÈTRE | UN TERRITOIRE MIXTE À DOMINANTE RURALE



LE TERRITOIRE

3
communautés
de communes

94
communes

3 grandes agglomérations :
Lyon, Grenoble,
Chambéry

152 937

habitants
(INSEE 2019)

62 413

foyers
(INSEE 2019)



COMPÉTENCES



Collecte des
ordures ménagères



Collecte
sélective



Gestion de 17
déchèteries



Réduction
des déchets

- CC Vals du Dauphiné
- CC Balcons Dauphiné
- CC Val Guiers

L'ÉTAT DES LIEUX | UN TERRITOIRE NON MARQUÉ MAIS ATTRACTIF ET DYNAMIQUE



UNE POPULATION EN HAUSSE CONTINUE

~**2%** *par an*

Avec une densité moyenne de 165 hab./km², une population concentrée le long des principaux axes de communication et une répartition homogène des tranches d'âge.



UN HABITAT COMPOSÉ EN MAJORITÉ DE RÉSIDENCES PRINCIPALES

87%

Avec un taux moyen d'habitat collectif de 11%.



UN NOMBRE D'EMPLOIS EN AUGMENTATION

40 620
emplois

Avec près des deux tiers dans les secteurs du commerce, du transport, des services publics, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale. L'agriculture est caractérisée par la polyculture-élevage et une hausse des exploitations en agriculture biologique.

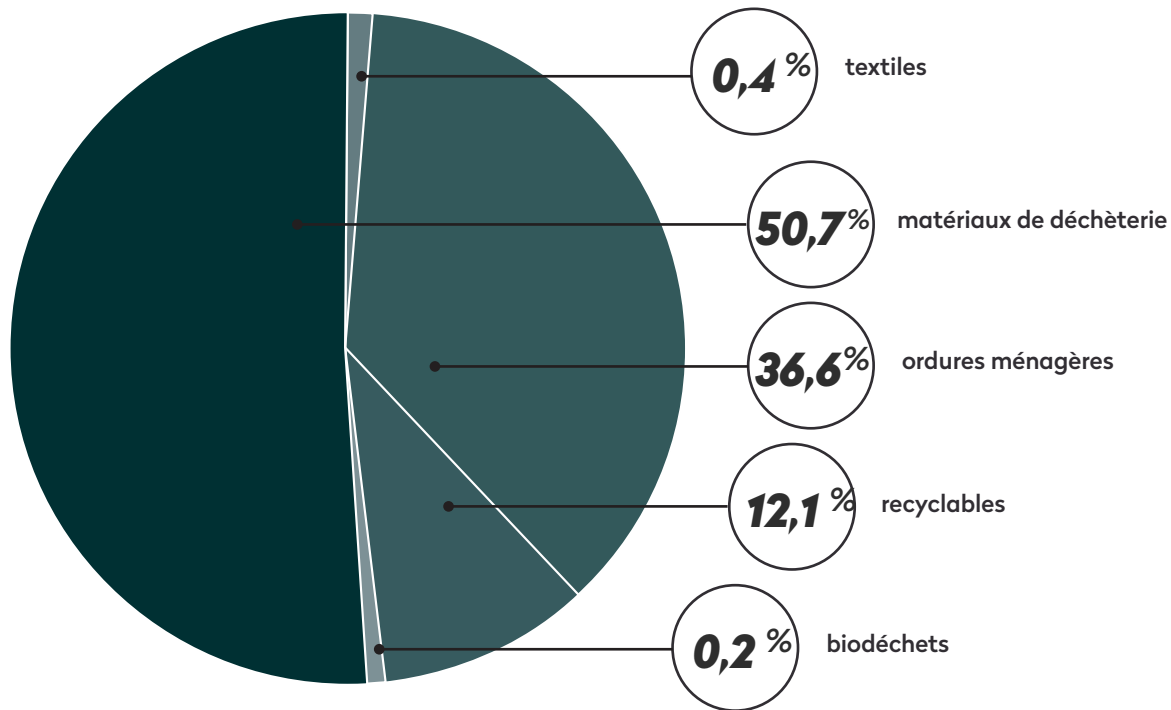


UN TOURISME VERT ET UNE BONNE DIVERSITÉ DES STRUCTURES

Avec 15 campings, 20 hôtels, plusieurs équipements touristiques (parcs, bases de loisirs) et évènements annuels reconnus. Les structures d'éducation et de santé sont au nombre de 141 établissements scolaires, 35 crèches et relais petite enfance, 13 établissements de soins, 5 structures pour personnes en situation de handicap.

L'ÉTAT DES LIEUX | LE POIDS DE LA POUBELLE PAR HABITANT GLOBALEMENT EN BAISSÉ ENTRE 2010 ET 2021

Répartition des 584 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2021 - 90 774 tonnes



Composition de la poubelle d'ordures ménagères par habitant en 2021



71 kg de déchets putrescibles
(80% de déchets alimentaires)

32 kg de plastiques

30 kg de textiles sanitaires jetables

51 kg d'emballages hors plastiques

32 kg d'autres matières

Les modes de traitement

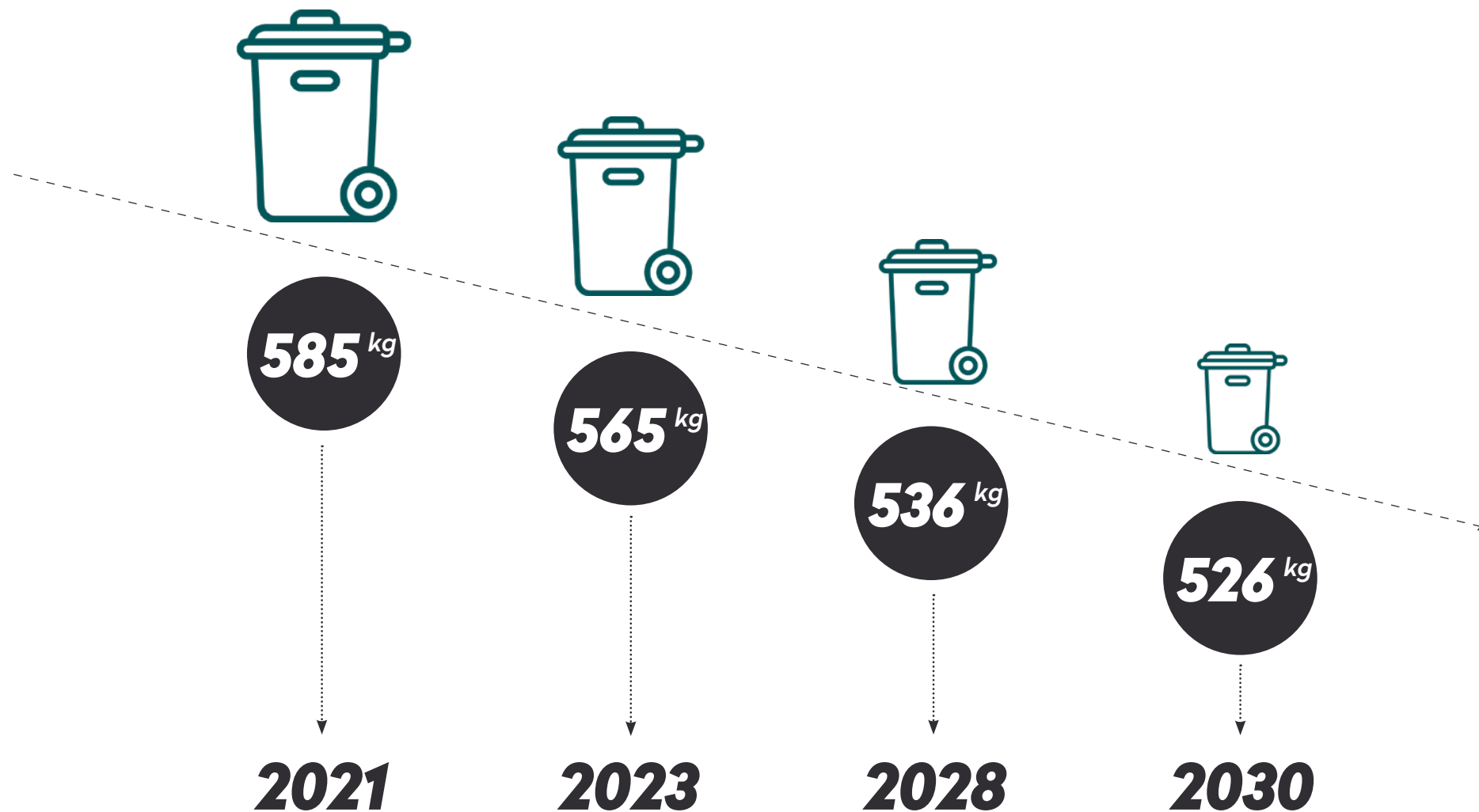
INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES À L'UNITÉ DE BOURGOIN-JALLIEU

COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES COLLECTÉS

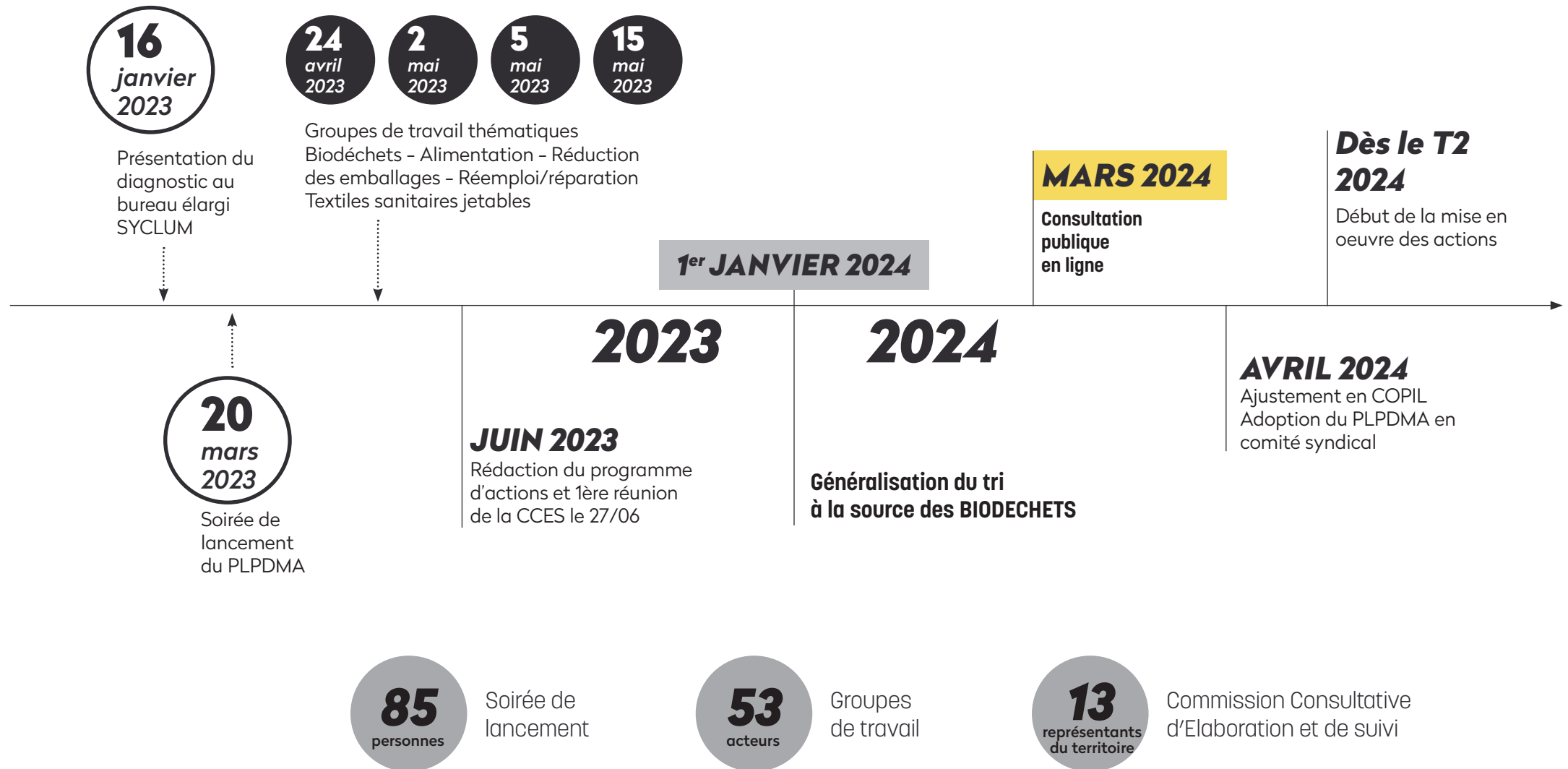
TRI DANS LES CENTRES DE CHAMBÉRY, CHASSIEU ET FIRMINY
RECYCLAGE DES MATÉRIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

90% DES MATÉRIAUX RECYCLÉS EN DÉCHÈTERIE

LES OBJECTIFS | - 49 KG DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR AN PAR HABITANT ENTRE 2021 ET 2028



LES PREMIÈRES ÉTAPES DU PLPDMA



LE PLAN D' ACTIONS | 5 AXES DE TRAVAIL 18 ACTIONS



AXE 1 :

ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

- 1.1. Renforcer la pratique du compostage domestique
- 1.2. Développer le compostage en collectivité
- 1.3. « Du broyat pour tous ! »
- 1.4. Promouvoir l'exemplarité



AXE 2 :

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- 2.1. Communiquer sur les grandes étapes de l'aliment, de la production au déchet
- 2.2. Sensibiliser le jeune public
- 2.3. Accompagner les bénéficiaires sociaux



AXE 3 :

CONSOMMER DURABLEMENT

- 3.1. Communiquer pour développer le vrac
- 3.2. Mettre en place la consigne du verre et contenants
- 3.3. Accompagner l'usage des couches lavables
- 3.4. Promouvoir l'utilisation de textiles sanitaires lavables
- 3.5 Développer l'évènementiel éco-responsable



AXE 4 :

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

- 4.1. Participer à la création d'une plateforme de réemploi
- 4.2. Sensibiliser le public au réemploi
- 4.3. Créer un réseau réemploi/réparation entre acteurs
- 4.4. Développer la réparation



AXE 5 :

RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

- 5.1. Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les professionnels « alimentation – biodéchets »
- 5.2. « Mon entreprise responsable » / « Mon entreprise zéro-déchet »

Axes transversaux : exemplarité, communication et sensibilisation des acteurs, coordination du PLPDMA

LE PLAN D' ACTIONS | 5 AXES DE TRAVAIL 18 ACTIONS



AXE 1 :

ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

1.1. Renforcer la pratique du compostage domestique

ACTIONS

- > Développer les ventes de composteurs à prix incitatif
- > Formations gratuites et animations sur le réseau Guides-Composteurs
- > Interventions scolaires et animations grand public

OBJECTIFS

2023-2025

2000

composteurs distribués par an

à partir de 2026

500

composteurs distribués par an

2025

100%

des écoles compostent

2028

350

sites de compostage collectifs

1.3. Du broyat pour tous

- > Optimiser les prêts de broyeurs
- > Encourager l'achat groupé de broyeurs
- > Organiser des opérations de broyage
- > Créer un outil de mise en lien donneurs/utilisateurs de broyat

100

prêts de broyeur/an

1/4

des communes organisent des opérations de broyage

10

transactions de broyat /an

1.4. Promouvoir l'exemplarité en termes de gestion de proximité des biodéchets

ACTIONS

- > Organiser des visites de sites exemplaires
- > Créer un défi « biodéchets » entre les communes
- > Valoriser les initiatives et les meilleures pratiques

OBJECTIFS

- > 1 défi « biodéchets » tous les 2 ans
- > 1 visite organisée par an

LE PLAN D' ACTIONS | 5 AXES DE TRAVAIL 18 ACTIONS



AXE 2 :

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

2.1. Communiquer sur les grandes étapes de l'aliment

ACTIONS

- > Proposer des animations/ateliers à tout public
- > Organiser un défi territorial sur l'alimentation durable
- > Travailler en synergie avec les PAT*
- > Communiquer par le biais d'un maximum de supports

OBJECTIFS

- > 1 défi sur la période pour plusieurs types de publics

2.2. Sensibiliser le jeune public au gaspillage alimentaire

- > Renforcer les interventions en milieu scolaire
- > Organiser des ateliers, des visites
- > Créer un défi zéro-gaspi entre écoles



des écoles inscrites au défi



de gaspillage en restauration scolaire

2.3. Accompagner les bénéficiaires sociaux

- > Proposer des animations aux bailleurs sociaux sur l'alimentation
- > Mettre en place de frigos collectifs pour le stockage et le don d'aliments à date courte de péremption
- > Mettre en lien ce public avec les banques alimentaires, les CCAS, les associations de quartier



frigos solidaires mis en place

- > Accompagner un maximum de bénéficiaires vers une alimentation durable

*PAT: les projets alimentaires territoriaux des EPCI adhérents

LE PLAN D' ACTIONS | 5 AXES DE TRAVAIL 18 ACTIONS



AXE 3 :

CONSOMMER DURABLEMENT

3.1. Communiquer pour développer le vrac

ACTIONS

- > Recenser les professionnels concernés
- > Etudier les outils « vrac » disponibles
- > Réaliser des animations « grand public » et des visites personnalisées des commerçants

OBJECTIFS

10

nouveaux
« Mon commerçant m'emballa
durablement » par an

1

Accompagnement d'une
solution vrac par an

3.2. Mettre en place la consigne verre et des contenants

- > Recenser les producteurs, distributeurs
- > Organiser des réunions d'informations, de mobilisation
- > Proposer un accompagnement technique et financier incitatif : AMI
- > Communiquer, valoriser

10

distributeurs
sur la durée du PLPDMA

3

participants

LE PLAN D' ACTIONS | 5 AXES DE TRAVAIL 18 ACTIONS



AXE 3 :

CONSOMMER DURABLEMENT

3.3. Accompagner l'usage des couches lavables

- > Organiser des ateliers de formation, de démo, des tests pour les familles et pour les professionnels
- > Communiquer par un guide de bonnes pratiques et des cercles d'échanges
- > Accompagner une structure pour exemplarité
Développer une offre de lavage sur le territoire

ateliers par an

2

particuliers

1

professionnels

1

1 structure professionnelle en couches lavables

3.4. Promouvoir l'utilisation de textiles sanitaires réutilisables

- > Action « Culotte – sang – déchet » auprès des CM2
- > Action « Serviettes lavables à la cantine »
- Identification des acteurs/partenaires – formation – contacts – recherche financement – achat/fabrication – ateliers en classe et évènements

10

cantines en serviettes lavables

15

classes de CM2 sensibilisées

3.5. Développer l'évènementiel éco-responsable

- > Développer le fonctionnement actuel : nouveaux points de retrait, des poubelles de tri, de la vaisselle
- > Accompagner les évènements vers le zéro-déchet : charte
- > Communiquer pour faire connaître et mettre en valeur

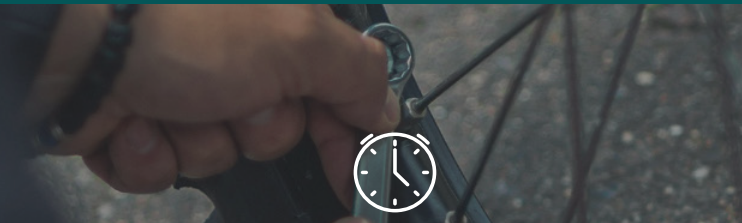
3

évènements accompagnés par an

ACTIONS

OBJECTIFS

LE PLAN D' ACTIONS | 5 AXES DE TRAVAIL 18 ACTIONS



AXE 4 :

AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS

4.1. Participer à la création d'une plateforme de réemploi

ACTIONS

- > Favoriser le projet : création d'un COPIL multi-partenarial, recherche de foncier, étude de la logistique et du modèle économique, réaliser des visites, des phases de test en chantier emblématique ou magasin éphémère

OBJECTIFS

- > Création d'une plateforme de réemploi avant la fin du PLPDMA

4.2. Sensibiliser le public au réemploi

- > Organiser des visites, des réunions d'informations, des ateliers
- > Créer un outil en ligne sur les acteurs et les structures du réemploi du territoire
- > Créer / renforcer des maillons/zones intermédiaires du réemploi entre usagers et déchèteries



5 animations «réemploi» par an



3 zones de réemploi par an

4.3. Créer un réseau réemploi/réparation entre acteurs

- > Référencer les acteurs et les retours d'expériences
- > Faire se rencontrer les acteurs pour échanges, projets et synergies (animation par un acteur moteur)
- > Développer un outil opérationnel de mise en lien, de porter à connaissance



1 forum annuel



5 synergies annuelles

4.4. Développer la réparation

ACTIONS

- > Créer un défi « Je répare tout »
- > Créer un kit clé en main pour le montage d'un Repair Café

- > Former le grand public à l'aide de vidéos/tutoriels
- > Mettre à disposition d'un lieu avec stockage mutualisé et créer une outilhèque

OBJECTIFS



+1 Repair'café par an

LE PLAN D' ACTIONS | 5 AXES DE TRAVAIL 18 ACTIONS



AXE 5 :

REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES

5.1. Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les professionnels « alimentation-biodéchets »

ACTIONS

- > Rédiger des fiches pratiques et un guide de bonnes pratiques synthétisant les outils et les contacts
- > Organiser des groupes d'échanges de pratiques entre les professionnels de l'alimentation et de la gestion des biodéchets

OBJECTIFS

1

groupe d'échanges
par trimestre

5.2. Mon entreprise responsable / Mon entreprise zéro-déchets

- > Recenser les bonnes pratiques
- > Animer des groupes de travail favorisant l'échange de pratiques entre professionnels de même métier / de même structure
- > Réaliser un accompagnement personnalisé : diagnostic et proposition de solutions
- > Créer un label « mon entreprise zéro-déchets »
- > Réaliser une action phare sur une semaine, une commune, une zone industrielle

2

groupes de travail/an

2

accompagnements/an

LES MOYENS



UN PILOTAGE

- > Un COPIL élus-techniciens Syclum à rôle décisionnel
- > Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) composée d'acteurs représentatifs du territoire pour avis sur le programme annuel et sa progression



DES MOYENS HUMAINS

- > Une équipe projet composée de techniciens et élus équivalente à 8,3 ETP
- > Des groupes de travail thématiques multi-acteurs
- > Un réseau de partenaires et de prestataires



UN BUDGET

- > 16,67 € par habitant sur la durée du programme et en moyenne 2,88 €/habitant par an.
- > Mais une économie engendrée mesurée à 1 € par habitant grâce au tonnage détourné
- > Trois quarts des dépenses destinés à l'axe 1 Biodéchets



UN CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- > Déploiement de certaines actions dont axe 1 Biodéchets dès le début du programme : 2023
- > Mise en place progressive de l'ensemble des actions dès le second trimestre 2024
- > Fin du PLPDMA : 31 décembre 2028

ET APRÈS ?

Le programme présenté a été co-construit avec les collectivités adhérentes, les acteurs institutionnel, associatifs, économiques et représentants de la société civile de SYCLUM.

Votre avis compte aussi !

Donnez-le-nous en répondant à l'enquête en ligne **avant le 25 mars 2024** :

<https://framaforms.org/je-donne-mon-avis-sur-le-projet-de-programme-local-de-prevention-des-dechets-menagers-et-assimiles-0>

Et aussi par courrier à SYCLUM,
784 chemin de la déchèterie
38510 - Arandon-Passins
reduction-dechets@syclum.fr

Le PLPDMA sera ajusté en fonction de vos retours et de vos idées puis présenté en comité syndical pour son adoption fin mars-début avril.

Vous pourrez ensuite participer et bénéficier des actions de réduction des déchets.

SYCLUM

LES BONS GESTES • LE BON SENS

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

www.syclum.fr
reduction-dechets@syclum.fr

